



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Région D.I. de Bordeaux

Le 16 mars 2020

## "LA PENITENTIAIRE PLUS FORTE QUE LE CORONAVIRUS"

La France est confinée à partir du 17 mars 2020 midi afin de lutter contre l'expansion du coronavirus en limitant notamment au maximum les contacts.

Que disent les textes : L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur comme le prévoit l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

L'employeur doit appliquer les mesures d'hygiène nécessaires pour limiter la propagation du virus... Quant au travailleur, il lui appartient de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes... etc

A l'heure où la situation est grave, les surveillant(e)s pénitentiaires sont encore seuls en première ligne pour faire face à ce risque de contagion, en travaillant en milieu confiné pas forcément très propre, en contact avec la population pénale, sans matériel de protection individuel.

La Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) a transmis le 15 mars 2020 des instructions afin d'assurer la continuité du service public au stade 3 de l'épidémie du COVID 19... Il est précisé que les agents soupçonnés d'être infectés seront placés en autorisation spéciale d'absence...

Par déduction, pour ceux qui n'ont pas encore de symptômes : Protégez vous avec les gestes barrières...

Le SPS exige la dotation de matériels minimum de protection genre masques, gants, et gel...

Les personnels peuvent être légitimement "inquiets" vu la gravité de la situation et des annonces notamment de confinement de la population pour lutter contre la propagation du virus.

Les surveillant(e)s œuvrent au bon fonctionnement de leur établissement, au jour le jour, comme ils peuvent, avec le risque en plus d'être contaminé tout en ayant à l'esprit de préserver aussi sa famille.

Est-il normal de travailler dans ces conditions ?

Il est triste de constater en cette période de crise grave et de doute que les surveillant(e)s font encore partie de la dernière roue du carrosse.

Une fois de plus, par le manque de moyens matériels pour ne pas dire de considération, les personnels s'exposent quotidiennement à un risque sanitaire en subissant la politique habituelle du faible pourcentage de probabilité.

Même si l'ennemi est invisible, les surveillant(e)s ne sont pas de la chair à canon.

**Le délégué Régional SPS**